

Conseil Territorial de Santé des Yvelines du 31 mars 2017

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10h00 par le doyen, Monsieur Guy BOURGOIN des personnes retraitées des Yvelines et au nom du futur Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie des Yvelines.

1) Introduction par Monsieur ROBELET, Directeur Général Adjoint de l'ARS Ile-de-France :

Monsieur ROBELET installe le 5^{ème} CTS de la région Ile de France. Il souligne l'importance des rôles des professionnels et des usagers.

Il rappelle aux membres l'importance de participer au Conseil Territorial et s'engage à donner, dans la limite des ressources disponibles, les moyens au CTS pour fonctionner. Les avis et propositions faites par les membres du CTS sont importants, ils seront recueillis et analysés pour contribuer aux prises de décisions au niveau régional.

Il présente le Docteur PULIK, Délégué départemental des Yvelines et son adjointe, Corinne DROUGARD ainsi que l'équipe de démocratie sanitaire de l'ARS

Il rappelle l'importance du Projet régional de santé et souligne que c'est une feuille de route pour les dix années à venir pour l'ensemble des thématiques.

Monsieur ROBELET indique que la politique des établissements de santé doit également s'inscrire dans le schéma du Grand Paris.

Enfin Monsieur ROBELET souligne que l'Ile-de-France est une terre de contrastes.

2) Présentation des missions du CTS par Monsieur Arnaud de La Seiglière et déroulement de la Séance :

Monsieur de LA SEIGLIERE rappelle que le Conseil territorial de santé s'inscrit dans la continuité de la conférence de territoire avec des missions renforcées. La durée du mandat des membres passe de 4 à 5 ans avec le CTS.

3) Approbation du règlement intérieur provisoire et élections du Président et du Vice-Président

Election Président :

Le Docteur AQUINO est le seul candidat à la Présidence du CTS.

Son discours évoque son parcours professionnel en tant que gériatrie et médecin de santé publique. Il indique que son objectif est de faire valoir notre organisation pour les usagers. Il souligne l'importance de la contribution de chacun. Il constate le contexte général et précise que notre stratégie doit s'intégrer au contexte politique.

Il souligne son rôle d'élu au conseil de l'ordre et souhaite mettre en avant l'écoute et le consensus. Il veut fédérer les compétences.

Il identifie 5 sujets importants :

- 1- simplifier les procédures,
- 2- réduire les inégalités en santé,
- 3- lutter contre les discriminations,
- 4- faire coïncider les besoins, les demandes et les réponses en lien avec les professionnels de santé,
- 5- développer la prévention.

Le Docteur AQUINO est élu à mains levées à l'unanimité.

Election Vice-Président :

Les Docteurs CUISIGNIEZ, DE BASTARD et LEBLANC se présentent à la Vice-Présidence du CTS.

Les discours :

Dr CUISIGNIEZ évoque son parcours professionnel. Il est actuellement Médecin directeur du centre municipal de santé de Conflans-Sainte-Honorine. Il précise qu'il exerce une Médecine sociale et évoque ses partenariats avec les différents établissements de santé. Il rappelle sa connaissance du territoire au travers de son expérience.

Dr DE BASTARD, médecin urgentiste adhérent à l'URPS dont il est le coordonnateur régional des nouveaux modes d'exercices des Professionnels de Santé et nouvelles technologies, et également élu au conseil départemental de l'ordre. Il a notamment participé à la mise en œuvre de la Maison Médicale Pédiatrique de Poissy et rappelle les difficultés de soins pour les enfants en dehors des heures d'ouverture. Il souligne la corrélation entre l'accès au soin et la raréfaction des Professionnels de Santé et rappelle l'importance du rôle de ces derniers.

Dr Gilbert LEBLANC rappelle la forte implication des médecins dans la conférence territoriale de santé et insiste sur l'importance du parcours de soin. Il évoque son parcours et rappelle notamment qu'il est fondateur de l'AMY dépistage des cancers et du comité restreint GCS modernité du système de santé. Il constate les efforts faits pour articuler le progrès technique et l'évolution des usages. Il souhaite constituer une équipe du bureau plus élargie.

Questions :

Le Dr AQUINO demande si les usagers auront une formation spécifique ?

Monsieur de LA SEIGLIERE lui répond par l'affirmative.

Mme BEBIN s'interroge sur la manière dont sera constitué le bureau ?

Monsieur de LA SEIGLIERE répond que le bureau sera plus étoffé, avec notamment jusqu'à 16 personnes au total. Il détaille la représentation des sièges.

3

4) Annonce des résultats et discours du nouveau Président :

Le Dr CUISIGNIEZ est élu Vice-Président

Le Dr AQUINO remercie l'assemblée pour leur confiance.

5) Adoption du règlement intérieur

Monsieur de LA SEIGLIERE précise qu'il y a 3 formations : le bureau et les 2 commissions (santé mentale et usagers).

Le Dr AQUINO s'interroge sur les commissions et sur la manière dont cela va s'organiser.

Monsieur de LA SEIGLIERE lui répond qu'il faut s'organiser avec la Délégation départementale.

Le Dr MAURIN demande si en tant que Personne Qualifiée elle peut être présidente d'une commission ?

Monsieur CHAUVEAU souhaite savoir s'il est possible qu'un binôme participe à deux commissions ?

Madame PERIGAUD demande s'il y a un site dédié au CTS ?

Monsieur de LA SEIGLIERE leur précise qu'il y a un site : <http://ct.sante-iledefrance.fr/yvelines/>

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

6) Enjeux du territoire :

Présentation du Dr Marc PULIK (cf. diaporama)

Il remercie et félicite les Président et Vice-Président et rappelle le nombre important de diagnostics disponibles et présente les grands axes et enjeux pour construire un programme de travail commun.

4

Le Dr AQUINO remercie le Dr PULIK et a 3 questions :

- 1- il s'interroge, au-delà du projet de plateforme 78/92, sur l'impact du regroupement des départements des Yvelines et Hauts de Seine notamment dans le champ sanitaire ou médico-social en termes de projets communs.
- 2- Concernant la promotion de l'ambulatoire une circulaire applicable au 1^{er} avril vient donner un coup de frein au financement d'initiatives.
- 3- il souhaite savoir si nous avons sur notre département des activités d'infirmières de pratiques avancées ?

Le **Dr PULIK** en réponse à la 1^{ère} question précise qu'il n'est pas le mieux placé pour répondre à la fusion des deux départements. Il souligne l'intérêt d'un travail commun et que ce sont deux départements riches et que le sujet actuel est la plateforme commune 78/92.

Concernant la 2^{ème} question sur l'ambulatoire, il évoque l'arrêté frontière relatif à la création d'une nouvelle modalité de prise en charge de l'ambulatoire et aborde la problématique du delta important entre le prix de journée dans un hôpital de jour et les actes et consultations externes sans rien entre les deux. L'idée initiale de ce nouveau décret est de créer la possibilité de faire des actes intermédiaires. Il faut voir cela de manière positive.

Enfin concernant la 3^{ème} question sur les coopérations interprofessionnelles, le Dr PULIK évoque la complexité d'obtention de la double autorisation (ARS / HAS) et détaille les actes pouvant être réalisés par les infirmières. L'élargissement des compétences des professions paramédicales est un champ à investir mais cela se heurte à un certain corporatisme. Pourtant cela permettrait aux médecins de se recentrer sur leurs activités médicales.

Le Dr AQUINO le remercie pour ces précisions et ajoute que cela pourrait être un élément contributif en réponse à une démographie médicale décroissante. Les maisons de santé pluridisciplinaires sont une forme d'attractivité louable tout comme la télémédecine, c'est une réflexion à engager.

Monsieur CHAUVEAU souligne la corrélation entre le vieillissement des professionnels libéraux avec notamment la perspective d'un départ en retraite et la non-conformité d'accès aux personnes handicapées dans ces cabinets médicaux. Il évoque également le problème des cabinets médicaux dans des villes classées.

Le Dr PULIK répond que dans certaines villes historiques comme Versailles ou Saint Germain en Laye les difficultés sont importantes. Néanmoins certains projets de regroupement de pluri-professionnels de libéraux ou de médecins libéraux permettraient de lever une partie des difficultés mais il reste beaucoup de travail à faire.

Monsieur CHAUVEAU aborde également la problématique du dépistage du cancer du sein pour les personnes en fauteuil roulant et les difficultés matérielles auxquelles se heurtent les personnes handicapés.

Dr PULIK précise que cela rentre dans le cadre de la réduction des inégalités de santé.

Monsieur MAGET demande au Dr PULIK si les 9 maisons de santé pluridisciplinaires existantes sont toutes financées par l'ARS, y compris les privées ?

Le Dr PULIK lui précise qu'il s'agit de structures d'accueils collectifs et qu'elles sont toutes financées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France. Il y a les structures de type centre de santé où la totalité des médecins sont salariés et les maisons de santé pluridisciplinaires où les médecins exercent une activité libérale mais coordonnée. Enfin il existe également les cabinets de groupe mais ces derniers n'ont pas signé d'accord de coordination avec l'ARS.

Le Dr CUISIGNEZ déplore que les modes d'exercices collectifs adoptent les mêmes engagements mais chacun dans un cabinet différent.

Le Dr PULIK souligne l'importance des CPTS (Communautés Professionnelles de Territoire de Santé).

Mme BEBIN à l'issue de la présentation du Dr PULIK remarque l'absence des pharmacies et des laboratoires et rappelle l'importance de ceux-ci dans la continuité des travaux. Concernant les spécificités sur la morbidité, elle aborde les troubles du neuro-développement chez le petit enfant et souhaite mener une réflexion sur ce sujet.

Le Dr PULIK répond que les pharmacies et laboratoires seront associés mais que nous ne pouvons pas tout mettre dans cette présentation. Il indique néanmoins que l'Agence dispose des cartographies des pharmacies, notamment en cas de crue de la Seine pour savoir quelles officines peuvent restées ouvertes.

Concernant le diagnostic précoce le Dr PULIK évoque les troubles autistiques et indique qu'un centre précoce de diagnostic de l'autisme et des troubles apparentés pour les enfants à partir de 18 mois est ouvert au Centre Hospitalier de Versailles. L'Agence ne dispose pas de cartographie pour tous les troubles cognitifs et d'apprentissage de type « DYS ».

Mme PERE BRIAULT souhaite savoir si la problématique des « personnes abîmées » alcooliques ou perdues sera abordée car elles sont rejetées par le social et l'hôpital et demande les préconisations dans une première intention.

Le Dr PULIK répond qu'il faut gérer deux éléments le social pour ce qui relève du domicile et l'accès au soin et précise que dans le PRS, il y a le PRAPS (Projet Régional pour l'Accès aux soins et à la Prévention). Il indique que l'Agence travaille actuellement sur les PASS hospitalières pour permettre à ces personnes d'être acceptées pour une consultation. Néanmoins il déplore l'absence de PASS ambulatoire mais une réflexion sera engagée. Des appels à projets seront lancés pour avoir des Lits d'Accueil Médicalisé et des Lits Halte Soins Santé dans le département des Yvelines.

Mme COUSEIN HIEBEL souhaiterait engager une réflexion sur les outils d'informations au grand public et plus particulièrement à destination des parents d'enfants handicapés concernant les professionnels de santé qui suivent leurs enfants.

Le Dr PULIK indique qu'au préalable, il est nécessaire de mener une réorganisation de l'offre

Le Dr AQUINO aborde la fusion des coordinations locales et gérontologiques et indique qu'une communication sur les 6 PAT (Pôle Autonomie Territoriaux) sera faite prochainement par le Conseil Départemental.

Mme RAFFALI s'interroge sur la place faite à l'aspect somatique dans le traitement des lésions cérébrales AVC et sur le suivi à développer des manifestations psychiques.

Le Dr PULIK répond que certains travaux ont été engagés dans certains départements et qu'il est nécessaire que les services psychiatriques aient un médecin qui traite des pathologies somatiques et vice-versa.

Le Dr AQUINO aborde le vieillissement des personnes handicapées et constate que l'avancée en la matière est quasi-nulle mise à part quelques rapports faits. Il faudrait une volonté politique.

Le Dr PULIK répond qu'une réflexion régionale est en cours avec notamment Monsieur BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie à l'ARS. Un appel à projets sera lancé pour la création d'unités spécifiques dans les EHPAD. Néanmoins une unité pouvant accueillir ce type de patients existe déjà dans les Yvelines.

Madame PELCA POIVRE demande s'il est possible d'accéder aux cartes présentées et aborde la disparité de prise en charge, de soins de suite et d'offre. Elle souhaiterait disposer dans le cadre de la préparation régionale de la campagne octobre rose, des éléments cartographiques présentés.

Le Dr PULIK précise qu'il y a une cartographie régionale et départementale d'incidence et mortalité par cancer du sein qui pourrait être une première approche pour son travail. Cela permettrait de mieux orienter les efforts. Le programme de dépistage départemental est présidé par le Dr LEBLANC qui possède des éléments sur le taux de dépistage organisé. L'agence dispose de cartes sur les professions paramédicales dont les kinésithérapeutes. Elles seront transmises lors des travaux sur l'ambulatorio. On verra avec le Président comment nous organiserons la mise à disposition des éléments.

Monsieur LESEUR aborde le projet de plateforme 78/92 et demande si les travaux menés par le CTS se feront avant ou après l'appel à projet.

Le Dr PULIK lui répond que cela se fera après l'appel à projet mais que le démarrage des travaux interviendra avant le choix du prestataire. Deux axes à élargir : la prise en charge psychiatrique et l'accès aux soins somatiques avec notamment une réunion qui se tiendra le 28 avril avec les chefs des services psychiatriques adultes, les présidents de CME, responsables des urgences et médecins somaticiens seront associés pour enrichir la réflexion.

Le Dr AQUINO indique qu'il faudra hiérarchiser les thématiques pour progresser sans pour autant abandonner les thèmes non retenus. Il est nécessaire de faire une communication efficiente sur les sujets dont nous serons amenés à reparler.

Conclusion :

Le Dr PULIK présente les dates pressenties pour le prochain CTS et invite les membres à répondre par sondage « doodle ».

Le Dr AQUINO conclut la séance et insiste sur la convergence des compétences.